

LE BULLETIN

ORGANE du Syndicat National de l'Éducation Physique de l'Enseignement - FSU



DOSSIER :
LA FONCTION
PUBLIQUE :
AU SERVICE DE
L'INTÉRÊT GÉNÉRAL

**IDÉES EN
MOUVEMENT:**
PAS SI BIEN,
LE BIEN-ÊTRE ?

CARNETS D'EPS :
FAUT-IL DES BARÈMES
MIXTES EN EPS ?

POUR EN SAVOIR



PROGRAMMES ALTERNATIFS

Le SNEP-FSU vous offre une autre vision des savoirs enseignés en EPS



LES SOIRÉES DE L'EPS

Des podcasts pour votre culture des APSA



CENTRE EPS & SOCIÉTÉ

Un accès aux revues Contre-Pied



IDÉES FAUSSES SUR LES RETRAITES

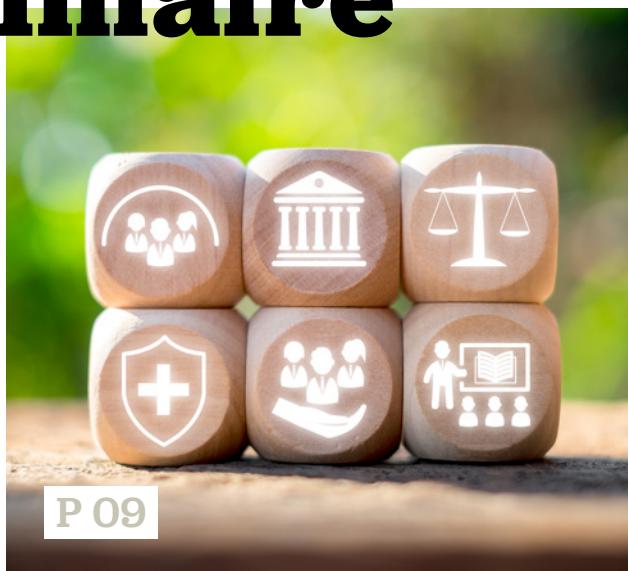
Éléments pour comprendre et convaincre



DHG : des outils pour agir !

Le SNEP-FSU a conçu un kit DHG pour agir et faire respecter un enseignement de qualité. À utiliser et à diffuser pour préparer les luttes à venir

Sommaire



La Fonction publique : au Service de l'intérêt général

Les agent·es de la Fonction publique portent au quotidien l'intérêt général dans des perspectives d'égalité sociale. Ce dossier retrace la construction historique et précise les enjeux actuels pour permettre d'agir ensemble pour défendre cet instrument irremplaçable du lien social.

PORTRAIT	04-05	QUESTIONS DE MÉTIER	26-27
Kirsty Coventry, présidente du CIO		Des questions cruciales	
ÉDITO	06	L'évaluation en lycée ?	
		Journées de l'EPS de Saint-Etienne, 17 et 18 avril 2025	
ACTU	07-08	PLACE AUX LUTTES	28-29
Licencier en pleine prospérité : le cynisme des grandes entreprises !		Trop classes, les luttes !	
Le RN, l'ennemi de l'État de droit !			
Une autre entrée dans les débats			
La chronique de Castor et Paul Luxé			
DOSSIER	09-17	HISTOIRE	30-31
La Fonction publique : au service de l'intérêt général		Coordination de l'EPS aux APSA : une histoire de luttes syndicales... et ça continue !	
CARNETS D'EPS	18-21	JEUNESSE ET SPORTS	32
Quelle gym en EPS ?		Le statut des personnels techniques et pédagogiques (PTP) : un pilier à défendre encore !	
Faut-il des barèmes mixtes en EPS ?			
IDÉES EN MOUVEMENT	22-23	INTERNATIONAL	33
Pas si bien, le bien-être ?		Géopolitique du sport, généalogie d'un soft power	
PROF D'EPS MAIS PAS QUE	24-25	CULTURE	34-35
Le silence, la beauté et l'immensité du monde : interview de Cédric Sapin-Defour			



Kirsty COVENTRY

Kirsty Coventry a été élue présidente du Comité International Olympique (CIO) le 20 mars 2025 lors de la 144^e Session en Grèce.

Elle est la première femme à occuper ce poste dans l'histoire du CIO et également la première présidente venant du continent africain. Elle succède à Thomas Bach, qui a dirigé le CIO depuis 2013.

Née en 1983, nageuse zimbabwéenne multimédaillée olympique (7 médailles dont 2 en or) et ministre des sports en 2018 et 2023 avant son arrivée à la tête du CIO. Il s'agit là d'une première historique que Kristy Coventry veut inscrire dans la promotion de la diversité, de l'intégration de l'Afrique dans le mouvement olympique et dans le soutien du sport féminin.

Ce tournant ne doit pas relever du symbole mais bien d'une première étape vers la reconnaissance et la promotion du sport féminin dans l'ensemble du monde sportif.

Benoît HUBERT



Éditorial



Fonction publique, un enjeu d'avenir

Lorsqu'il s'agit de faire des économies, le gouvernement cible en premier lieu les retraité·es, les fonctionnaires, les salarié·es, l'éducation, le monde de la culture, le service public hospitalier, mais ne remet jamais en cause toutes les exonérations fiscales faites aux grandes entreprises et préfère également faire la chasse aux fraudeur·euses des prestations sociales (1 milliard d'euros détecté contre 2,3 milliards estimés), plutôt qu'aux personnes ayant choisi la fraude fiscale (13,7 milliards d'euros détectés contre 80 à 100 milliards estimés). Alors que les politiques libérales des 40 dernières années détruisant peu à peu services publics et Fonction publique ont prouvé leur inefficacité et renforcé les inégalités, le gouvernement persiste et signe avec les mêmes orientations. Il a une obsession : réduire la dépense publique aux dépens des usager·es des services publics, notamment des plus fragiles et aux dépens des fonctionnaires. Le choix du maintien du gel du point d'indice, les suppressions des postes dans la Fonction publique d'état, la baisse des moyens aux collectivités vont venir accentuer la fracture sociale. Le fonctionnaire bashing utilisé par de nombreux·euses représentant·es de différents partis politiques, notamment à droite, fait du fonctionnaire un nanti privilégié, protégé par un statut auquel ne sont attribués que des droits.... Alors que la Fonction publique a une histoire et le fonctionnaire des devoirs, les soi-disant priviléges répondent surtout à la volonté en 1983 d'assurer partout sur le territoire sans interruption des services rendus aux usager·es et de répondre à leurs besoins. La volonté du gouvernement, notamment depuis la loi de transformation de la Fonction publique de 2019, est de détruire petit à petit ce statut et de faire des agent·es non titulaires la nouvelle voie de recrutement, sans concours, sans obligation, dont celle de prendre un poste quelle que soit sa localisation. Cela renforce les concurrences mais surtout ne donne plus aucune garantie de continuité sur tout le territoire des services à rendre aux usager·es.

Défendre le statut de fonctionnaire, revendiquer des améliorations et de nouveaux droits constituent une nécessité pour lutter contre les inégalités.

Coralie BÉNECH

Licencier en pleine prospérité : le cynisme des grandes entreprises !

Les volontés politiques du gouvernement Bayrou pour 2026 vont dans le sens d'un budget malheureusement encore plus « ambitieux »⁽¹⁾ que le précédent. Le 13 avril dernier, E. Lombard, Ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, avance même publiquement le chiffre de 40 milliards « d'effort supplémentaire ». Il n'en fallait pas tant pour que LA solution prête à l'emploi sorte des tiroirs néolibéraux : il faut réduire la dépense publique ! Mais là... il faut s'arrêter un instant car l'injustifiable rejoint l'insoutenable.



Baisser la dépense publique, c'est réduire la voilure pour les services publics, c'est attaquer la Fonction publique, autrement dit les métiers et les conditions de travail des agent·es qui permettent le bien-vivre ensemble et l'atténuation des inégalités sociales.

Avec un tel postulat, comment supporter qu'une entreprise comme ArcelorMittal, qui réalise en 2024 plus de 1,3 milliard de dollars de profit et en distribue 1,7 milliard à ses actionnaires, le tout en recevant de l'État plus de 300 millions d'euros d'aides en 2023, puisse annoncer 636 suppressions de postes dans les sites français du groupe.

En lieu et place de cette politique de casse sociale au profit des grandes entreprises et des actionnaires, l'urgence appelle à revaloriser les salaires, renforcer la protection sociale. Pour cela, c'est du côté des recettes qu'il faut regarder, à commencer par l'adoption de la taxe Zucman sur les grandes richesses.

Fabrice ALLAIN

(1) Une note de la direction du budget en direction des différents ministères, datée du 3 avril 2025 et visant à détailler les orientations du budget 2026, précise en ces termes : « il vous est demandé d'identifier et de présenter un niveau ambitieux de diminution des effectifs ».

Le RN, l'ennemi de l'État de droit !

Le slogan qu'utilisait le FN « mains propres, tête haute » a pris un sérieux coup dans l'aile suite à la condamnation par le tribunal de Paris de nombreux·euses cadres du parti d'extrême droite, dont Marine Le Pen (MLP), dans l'affaire des attaché·es parlementaires au parlement européen. Loin de

respecter la décision de justice qui atteste de la matérialité des faits reprochés (3,4 millions d'euros détournés), le RN a appelé à manifester le 6 avril place Vauban à Paris pour défendre MLP qu'il juge victime d'une décision de justice partielle. À l'image de Trump aux États-Unis, les propos tenus contre

les juges, relayés par une large frange de la droite, dont le premier ministre, ont amené les juges à faire face à des menaces de mort, nécessitant leur mise sous protection policière. C'est une attaque frontale inacceptable contre l'État de droit, qui remet en cause la séparation des pouvoirs pourtant garante de la démocratie. Le SNEP et la FSU restent plus que jamais mobilisés contre l'extrême droite et ses pratiques antidémocratiques..

Polo LEMONNIER

Une autre entrée dans les débats

Par Dominique PARVILLÉ

Le site internet du SNEP-FSU, ce sont plus de 1 500 visites par jour, avec des périodes de pointe à l'occasion des mutations, ou lorsqu'un sujet d'actualité générale ou spécifique interpelle la profession.

Il est possible d'y retrouver des analyses, des informations, des outils (kit DHG, budget EPS, fiches retraites, calculateurs...), des

vidéos (des replays par exemple, mais aussi des formats courts d'explication), les bulletins... Bref, la quasi-totalité des éléments qui permettent au seul outil syndical spécifique à l'EPS et au sport de communiquer vers les collègues.

Les fils infos hebdomadaires nationaux y renvoient systématiquement,

mais comme il serait inefficace et indigeste de renvoyer vers toutes les nouveautés, nous vous invitons à le consulter régulièrement. En naviguant d'un thème à un autre (carrière, métier, les secteurs...), chacun·e peut certes approfondir ses connaissances sur des sujets techniques mais aussi avoir des points d'étapes sur des éléments

qui donnent lieu à discussion au sein de nos instances. Avant nous l'espérons de prendre part à ces échanges en participant aux débats, en interpellant leur auteur ou autrice, ou en lançant le sujet sur les réseaux !



Playlist
Soirées
de l'EPS

La Chronique de *Castor et Paul Luxé*

Bulletin de notes du double quinquennat

NOM : MACRON

Prénom : Emmanuel

Classe : pas tant que ça

Matière	Appréciations
Français	La poudre de perlimpinpin s'est tarie. « Allez Gori » n'est pas un chant d'encouragement des JO 2024. Vous n'entendez pas les Français à l'oral, veillez à soigner les cris.
Mathématiques	En Algèbre, les calculs de base sont bien acquis, bravo, vous savez diviser ! En géométrie variable, vous avez découvert le centre mouvant.
Histoire/géographie	Du Brexit à la crise ukrainienne, l'Histoire retiendra que la Géographie de l'Europe a grandement changé sous votre mandat. Avec vos collègues, vous méritez un golden globe.
Anglais	Malgré une véritable maîtrise de la langue, vous donnez l'impression de ne pas vous faire comprendre de vos interlocuteurs. Trump likes that.
Espagnol	Pour vous, No Podemos. No pasaran encore moins.
EPS	Un mandat confus avec une alerte signifiée au Giraudphare : le directeur de l'UNSS remercié ! Une photo devant un sac de frappe ne fait pas une politique. Vous supportez l'OM mais ne supportez pas les 4H d'EPS !
SVT	Vous avez clairement compris le système de la Reproduction, nous vous demandons d'arrêter d'en faire en pratique sociale.
Physique/chimie	Votre goût pour les expériences explosives vous perdra. En chimie, vous maîtrisez la dissolution.
Arts plastiques	Découpage des retraites, dessin des contours d'une société morcelée, vous pensez encore poursuivre votre oeuvre, or elle est déjà bien trop chargée.
Bâtiment/ingénierie	Il suffit de traverser la rue. Problème : la chaussée est accessible, la maréchaussée beaucoup moins.
Appréciation générale	Deux quinquennats en demi-teinte et en vitres teintées. Votre 2 ^e quinquennat était une erreur et confirme que le redoublement n'est pas forcément positif. Vos voeux Parcours-inf ont été validés et vos études supérieures avec votre air du même ordre sont en bonne voie.



DOSSIER

La Fonction publique : au service de l'intérêt général

Les agent·es de la Fonction publique portent au quotidien l'intérêt général dans des perspectives d'égalité sociale. Ce dossier retrace la construction historique et précise les enjeux actuels pour permettre d'agir ensemble pour défendre cet instrument irremplaçable du lien social.



Pour l'égalité et la démocratie

Dans un ouvrage⁽¹⁾ réédité en 2021, Anicet Le Pors et Gérard Aschieri dressent une perspective pour la Fonction publique : « renforcer, en s'appuyant sur les capacités des fonctionnaires, la construction de biens communs au bénéfice de chaque citoyen ».

L'amalgame des volontés néolibérales de réduction de la dépense publique et des stéréotypes du discours commun sur les fonctionnaires a pourtant fini par construire les représentations d'une Fonction publique inadaptée à la réalité du monde, peu efficace et égoïstement centrée sur ses soi-disant priviléges.

Pourtant, une longue construction historique a permis de fonder les services publics dans les finalités de l'intérêt général, cherchant à les protéger de leur détournement vers des intérêts politiques ou économiques particuliers. Elle a traduit cette volonté dans un statut sur lequel s'organisent le recrutement, la rémunération, la mobilité des agents et par lequel sont définis leurs droits et leurs obligations.

Voilà ce qu'il nous faut expliquer sans cesse : la raison d'être de la Fonction publique statutaire est une volonté politique de garantir l'exercice de l'action publique dans les principes d'une république laïque, démocratique et sociale.

Celles et ceux qui ne cessent de fustiger la Fonction publique et ses agents, d'instiller le doute sur la pertinence de leurs actions, de

considérer qu'elles constitueraient un gaspillage financier font preuve d'une grande irresponsabilité politique. Ils sont prêts à détruire l'outil le plus essentiel dont nous disposons pour que nos valeurs égalitaires ne soient pas seulement des principes énoncés mais puissent devenir des réalités quotidiennes.

Si la Fonction publique statutaire d'aujourd'hui ne satisfait guère les tenants du néolibéralisme, c'est justement parce qu'elle fait obstacle à leurs conceptions économiques basées sur la liberté croissante des marchés et la seule régulation de la concurrence. Il leur est difficile de tenir des propos cyniques qui justifieraient la fin de la Fonction



Pour l'égalité...

Nous avons oublié ce qu'était la Fonction publique avant les statuts de 1946 et 1983 : sa perméabilité au népotisme et à la corruption, sa fragilité face aux volontés politiques particulières ou aux intérêts financiers privés. Nous avons oublié que le recrutement et la révocation s'inscrivaient alors dans la logique de pouvoirs personnels et de favoritismes profondément inégalitaires. Nous avons oublié qu'un tel fonctionnement empêchait une professionnalisation pourtant indispensable pour répondre efficacement aux besoins des usagers.

publique par le seul intérêt de leurs profits. C'est pourquoi le discours néolibéral continue à affirmer le prétexte de la modernisation pour nous assurer que ses volontés de transformation portent l'ambition d'une meilleure efficacité.

Mais nous savons désormais, par l'expérience même des effets de cette transformation, qu'il n'en est rien : l'école et l'hôpital sont les témoins les plus évidents d'une dégradation dont les conséquences sont devenues manifestes. Sans doute, le pouvoir financier des plus riches leur permet-il de continuer à trouver satisfaction à leurs besoins par le recours à des services privés

mais s'en contenter serait renoncer à la république sociale et à ses projets égalitaires.

Pour la démocratie...

Si le statut contraint le fonctionnaire à agir dans les perspectives de l'intérêt général, il vient aussi garantir contre une instrumentalisation de l'action publique au service d'intérêts politiques personnels ou partisans. Le principe, essentiel en démocratie, d'une Fonction publique au service de la mise en œuvre de la politique nationale ne peut être confondu avec un asservissement à des volontés ministérielles particulières.

Si le statut du fonctionnaire lui assigne les finalités de l'intérêt général, c'est à la fois par la contrainte de l'obligation et par la reconnaissance de l'indépendance. L'obligation ne vient pas réduire le droit du fonctionnaire, elle lui

“

L'école et l'hôpital sont les témoins les plus évidents d'une dégradation...”

permet de trouver les équilibres dialectiques qu'exige l'action publique en démocratie. Une Fonction publique asservie à la seule injonction et à ses variations successives ne pourrait assurer son principe de continuité. Elle serait rendue fragile et inefficace par l'alternance parfois contradictoire des instructions données ou par l'ignorance des nécessités guidées

par la compétence professionnelle. Si nous défendons l'indépendance, celle par exemple de la liberté pédagogique, ce n'est pas pour défendre le privilège de l'exercice de nos inclinaisons personnelles, c'est parce qu'elle protège les finalités démocratiques du service public. Cela nécessite bien sûr que nous en usions avec exigence. C'est pourquoi le statut affirme notre responsabilité.

Est-ce le fait d'une sidération face à la brutalité des réformes néolibérales, mais nous peinons à mobiliser pour défendre la Fonction publique y compris parfois en son sein même. Les alertes syndicales au sujet de la loi d'août 2019⁽²⁾ ont été peu entendues et la conscience des menaces à venir reste faible.

C'est pourquoi nous devons, tant auprès des usagers que des agents, n'avoir de cesse de vouloir convaincre que la Fonction publique est l'outil le plus efficace pour mettre en œuvre notre république démocratique et sociale.

TROP DE FONCTIONNAIRES ?

La Fonction publique est un enjeu politique plus qu'économique. L'obsession du nombre de fonctionnaires s'ancre plus dans l'idéologie néolibérale visant à réduire les communs, qu'à faire de réelles économies. Si la France se distingue d'autres pays, c'est moins par l'ampleur de sa Fonction publique que par la protection légale de ses agent·es, via un statut garantissant neutralité et intégrité.

La croissance des effectifs n'a fait qu'accompagner l'extension des missions publiques après 1945 et 1983 (décentralisation). Les attaques contre la Fonction publique occultent les réalités concrètes des besoins sociaux, tels l'inclusion du handicap, le grand âge... amenant mécaniquement des besoins en hausse (santé, autonomie...).

Une étude de l'OFCE de 2016 montrait une réalité trop peu diffusée : la France compte 125 agent·es public·ques / 1 000 hab, soit moins qu'en Allemagne/Angleterre (126), USA (131), ou dans les pays scandinaves (>150). Plutôt que de chercher à les réduire en France, dépassons enfin les caricatures et pensons le rôle des agent·es public·ques en fonction des services rendus à la société. Car les missions essentielles abandonnées par le service public sont captées par la sphère privée, mais avec son lot d'exclusions (renoncement aux soins lié au tarif plus élevé) et d'inégalités (assurances-retraite, etc...).

Sami HAMROUNI

Paul DEVIN,
président de l'Institut
de recherches de la FSU

(1) Gérard ASCHIERI, Anicet LE PORS, *La Fonction publique du XXIe siècle, l'Atelier, nouvelle édition mise à jour, 2021*, en vente sur le site institut.fsu.fr

(2) Loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la Fonction publique

Le statut : une garantie pour les agent·es et les usager·es



Interview de Gérard Aschieri, agrégé de lettres et secrétaire général de la FSU de 2001 à 2010. Membre du Conseil économique, social et environnemental. Co-auteur de *La Fonction publique du XXI^e siècle* avec Anicet Le Pors.

Alain De Carlo : En quoi le statut de la FP est un outil indispensable pour les usager·es des SP ?

Gérard Aschiéri : Le statut est lié aux besoins et aux missions des SP. C'est un ensemble de droits et devoirs qui s'articulent avec les principes du SP : égalité de traitement, qualité, efficacité, continuité et adaptabilité de l'action publique.

Prenons, par exemple, la garantie d'emploi, souvent considérée comme un « privilège ». Le fonctionnaire est recruté par concours, dans un corps avec des missions et une carrière. Si l'emploi disparaît ou est déplacé, la carrière continue. La contrepartie : le fonctionnaire doit aller là où il y a des besoins. Même si ça ne lui plaît pas, si ça lui pose des problèmes familiaux...

Si le statut donne des garanties aux fonctionnaires, il y en a aussi pour les usagers : l'effectivité des droits. Les droits des fonctionnaires s'articulent avec la réponse aux besoins des usagers.

A. D. C. : Avec la LTFP, le management, le statut de la FP est attaqué. Comment l'analyses-tu ?

G. A. : Ces attaques reposent sur l'idée que la précarité, l'individualisation et la mise en concurrence sont nécessaires à l'efficacité du SP et pour cela il faut déconstruire les garanties collectives pour donner plus de poids aux hiérarchies de proximité. C'est la logique du NMP.

C'est contre-productif car l'action publique s'inscrit dans le long terme et doit prendre en compte des facteurs divers et contradictoires. Pour les agents chargés de la mettre en œuvre, il faut de la stabilité, du travail en commun, et une forme de liberté pour exercer pleinement leur professionnalité. C'est le sens de la construction du « fonctionnaire citoyen » au service de l'intérêt général.

Cette liberté est insupportable pour les technocrates ! Il y a une méfiance vis-à-vis de la professionnalité qui se traduit par le fait de dissocier les managers des professionnels. On développe des managers qui ne viennent plus des métiers. Ce n'est pas scandaleux en soi, mais, ne connaissant pas le métier, ces managers ne

sont d'aucune aide pour les professionnel. En revanche, on leur demande de les contrôler, de les faire travailler comme le pouvoir politique souhaite qu'ils travaillent. Cela aboutit à une forme de caporalisation, qui nie partiellement la professionnalité des agents.

C'est une politique à courte vue et un contresens dont les usagers vont payer le prix. C'est une attaque contre les fonctionnaires, mais aussi une attaque qui met en cause l'efficacité et la pérennité du SP.

A. D. C. : Dans plusieurs pays, les SP passent à la « tronçonneuse » (États-Unis, Argentine). En France, ils sont en recul. Comment vois-tu l'avenir ?

G. A. : Je suis d'une certaine manière optimiste.

Tout d'abord, parce que, malgré les coupes, le nombre de fonctionnaires n'a que peu évolué en France, même s'il n'a pas augmenté suffisamment. À chaque fois qu'on nous promettait 100 000, 120 000 suppressions d'emploi, elles n'ont pas eu lieu. Les besoins demeurent et les usagers sont attachés aux SP.

Ensuite, le contexte appelle à répondre à des enjeux mondiaux : réchauffement climatique, perte de biodiversité, santé, éducation, gestion de biens communs (eau, énergie...). Ces besoins nécessitent des prises en charge collectives, démocratiques, dans des perspectives de long terme. Les SP ont donc de l'avenir !

Si des politiques à courte vue existent, elles vont tellement à l'encontre des besoins collectifs que nous avons la capacité de mener des batailles pour

démontrer les catastrophes qu'elles produisent et les stopper.

A. D. C. : En quoi le statut de la FP peut-être un point d'appui pour tous et toutes les salarié·es ?

G. A. : Il y a une articulation entre les droits des salariés du privé et du public. Par exemple, la LTFP arrive après les lois travail et les ordonnances Macron de 2016-2017. La logique de destruction des cadres collectifs et des garanties collectives des salariés est identique pour

donner plus de pouvoir, soit au patron, soit à la hiérarchie dans la FP.

Afin de rendre chacun citoyen au travail et sécuriser les parcours, il est important de voir ce qui peut être transposé de la FP pour les salariés du privé pour créer des droits analogues, c'est-à-dire avec une identité de rapport. Quand la CGT revendique une sécurité sociale professionnelle, c'est une manière d'y répondre.

LOI DE TRANSFORMATION DE LA FONCTION PUBLIQUE : UN VÉRITABLE OUTIL DE DESTRUCTION !

Depuis l'adoption et la mise en œuvre de cette loi à l'été 2019 au prétexte d'aligner le public sur le privé, ceci alors que les missions des fonctionnaires pour servir l'intérêt général sont aux antipodes des objectifs du secteur privé, nous ne cessons de dénoncer ses effets dévastateurs à la fois sur la Fonction publique mais également sur les services publics. Réduisant les droits des agent·es à être représenté·es dans tous les actes de gestion de carrière (avancement, promotion et mobilité), elle a enfermé les personnels dans un rapport individuel avec l'administration, balayant ainsi le cadre collectif. Elle a ainsi instauré une suspicion généralisée, en absence

de transparence, de toutes les décisions prises pour la carrière en privant les élus·es paritaires de tout contrôle. Elle a amoindri les pouvoirs d'interventions des représentant·es des organisations syndicales concernant les décisions et orientations pour le service public en fusionnant les instances, limitant de fait les capacités d'agir sur les conditions de travail de santé et de sécurité. En réunissant les Commissions Administratives Paritaires, elle a éloigné ces dernières de la spécificité des métiers. Elle a normalisé et étendu le recours à l'emploi contractuel pour assurer les missions pérennes en lieu et place d'emplois statutaires. C'est pourquoi la FSU et la majorité des



©JPR

organisations syndicales s'opposent à cette loi et en demandent l'abrogation. Portons ensemble cette exigence !

Polo LEMONNIER



Pas d'EPS de qualité sans une Fonction publique renforcée

La loi de transformation de la Fonction publique (LTFP) a bousculé les fondements d'une Fonction publique⁽¹⁾ (FP) rattachée à l'intérêt général.

La particularité de la Fonction publique (FP) française réside dans le fait que le cadre général, le statut de la FP, encadre et coexiste avec les différents statuts particuliers, liés aux métiers. Ainsi, il existe le statut particulier de l'enseignant-e d'EPS. Ce cadre est déterminant pour l'organisation de l'EPS, son évolution et, ce qui nous intéresse dans cet article, pour ses contenus. La réflexion sur la FP concerne directement les contenus de l'EPS. Qui dit contenus dit la qualité de l'enseignement, aussi bien en termes de conditions de travail qu'en termes de choix programmatiques et certificatifs insérés dans un système.

FP pourquoi faire ?

Le statut de la FP protège pas seulement voire pas essentiellement les agent-es en tant que tel-les. Il protège aussi la qualité de la mission qui nous est assignée, de toutes les pressions qui, en raison des intérêts particuliers, viendraient compromettre la qualité de l'enseignement.

Le statut de la FP, articulé au droit syndical, permet aux salarié-es de s'organiser en syndicats et d'oeuvrer dans les dossiers touchant directement aux contenus disciplinaires. La campagne longue du SNEP-FSU pour d'autres textes officiels en EPS est un des exemples. Si nous étions orphelin-es du statut de la FP, il n'est pas certain que nous pourrions développer la même activité revendicative sans être davantage exposé-es.

Et l'Éducation nationale ?

La décisive action du SNEP-FSU pendant toute la décennie précédant l'intégration au ministère de l'éducation nationale n'ignorait pas l'articulation entre le cadre de la FP dans son ensemble et le cadre très spécifique de l'EN avec ses statuts particuliers. Cette lutte a débouché sur des exigences nouvelles pour les enseignant-es d'EPS, en termes de formation, initiale et continue, avec les concours présentant un certain nombre de garanties en termes de qualité du service public. Le format de recrutement est intimement lié aux contenus didactiques des APSA qui se sont développées dans toute cette période. Le fait même qu'il existe des statuts particuliers garantis par le cadre plus général de la FP est un moteur professionnel qui a fait ses preuves.

EPS

L'EPS, en tant que discipline fondamentale de par ses apports indispensables et exclusifs, rentre, dans ce que porte le SNEP-FSU, dans la sphère des « biens universels »⁽²⁾. L'exigence de qualité que contient cette idée doit, pour être garantie dans la durée, se traduire dans un cadre spécifiquement organisé et construit pour garantir cette qualité. Ce cadre est connu comme un ensemble Services publics - Fonction publique (SP-FP). La création d'un corps spécifique des professeur-es d'EPS, ou plus exactement son « transfert » du ministère des sports vers le ministère de l'éducation en

1981, impulse les éléments de qualité indispensables, attachés à la mission de l'enseignement spécifique de l'EPS. Ces éléments sont notre quotidien : contenus d'enseignement devant répondre aux exigences imposées par l'institution à travers un processus suffisamment long et complexe de démocratie sociale, les compétences des professeur-es garanties elles-mêmes par une formation initiale et continue pilotées par les missions aussi etc. Ceci étant dit, le statut général de la FP et le statut particulier de professeur-e d'EPS garantissent la qualité et l'exigence du contenu. Les agent-es de la FP que sont les professeur-es d'EPS ont parfaitement le droit de défendre l'enseignement spécifique pour lequel ils et elles ont été recruté-es contre les volontés qui leur seraient imposées. Tel-le chef-fe ou tel-le inspecteur-rice voire tel-le élu-e, n'ont pas à choisir les APSA enseignées, les éléments de projet d'EPS etc, sous réserve que les exigences réglementaires soient respectées.

Ce que nous appelons communément la « liberté pédagogique » est en réalité le droit voire l'obligation, pour les agent-es, de défendre les missions pour lesquelles ils et elles ont été recruté-es.

Andjelko SVRDLIN

(1) Nous discutons ici la FP de manière générique, sur un certain nombre de principes, sans oublier qu'en France existent les trois FP différentes.

(2) A. Le Pors, G. Aschieri, *La Fonction publique du XXI^e siècle*, 2021



Statuts particuliers et statut général

Chaque corps de fonctionnaire de l'État a un statut particulier qui précise les missions et l'emploi, les modalités de recrutement, de reclassement, d'avancement, la structure de la carrière (classe normale, hors classe, classe exceptionnelle) et le régime disciplinaire.

Ainsi, le statut particulier des professeur·es d'EPS précise (article 4) qu'ils·elles « participent aux actions d'éducation principalement en assurant l'enseignement de leur discipline » alors que l'article 4 des statuts particuliers des certifié·es et des agrégé·es indique qu'ils·elles « participent aux actions d'éducation en assurant principalement un service d'enseignement ».

Il convient de souligner l'importance de la mission assignée aux professeur·es d'EPS : elle rappelle qu'ils·elles sont les seul·es à pouvoir enseigner l'EPS et qu'ils·elles ne peuvent se voir imposer l'enseignement d'une autre discipline. Face aux tentatives récurrentes visant à demander aux enseignant·es d'EPS d'intervenir dans d'autres enseignements, il faut systématiquement rappeler ce cadre réglementaire qui bénéficient aux professeur·es, agrégé·es et contractuel·les d'EPS.

Le statut général a, quant à lui, vocation à définir un socle et des règles communes à l'ensemble des fonctionnaires (droits et obligations communes aux 3 Fonctions Publiques) suivi de 3 lois (Fonctions Publiques de l'État, Territoriale et Hospitalière).

Son élaboration a duré près de 5 ans. Initié par Anicet Le Pors, ministre de la Fonction Publique de 1981 à 1983, il a été le résultat de choix, liés aux enjeux de société et de civilisation : conception du fonctionnaire-citoyen (responsabilisation) par opposition au fonctionnaire-sujet, système de carrière (le fonctionnaire est propriétaire de son grade, garantie de son indépendance) contre système de l'emploi.

Le statut général est l'objet de multiples attaques, notamment des sphères qui s'opposent à toute réglementation mais aussi de ceux qui préfèrent recruter des contractuel·les plutôt que des fonctionnaires et enfin les thuriféraires de l'antisyndicalisme. La loi de transformation de la Fonction publique (2019) a concrétisé ces ambitions.

Jean FAYEMENDY



Le management contre les services publics

Depuis plusieurs décennies, la Fonction publique subit une profonde remise en cause sous l'effet du néolibéralisme, qui ne voit plus les services publics comme des biens communs, mais comme des coûts à optimiser. Afin de contraindre les personnels à cette mutation qui détruit l'esprit de Service public a été développé le New Management Public (NMP).

Il se caractérise par :

- Des décisions prises sans concertation
- Une mise en concurrence (établissements, personnels)
- Une individualisation/infantilisation des personnels
- Une logique de contractualisation (et donc de subordination) au détriment du statut
- Un pilotage par les indicateurs au détriment de la qualité du service

Ces évolutions instaurent une gestion verticale, instable et inégalitaire, avec pour conséquences : la perte de sens du métier et la souffrance au travail (surcharge administrative, culpabilisation, pression).

Face aux crises (sociale, sanitaire, écologique...) et aux inégalités croissantes, la Fonction publique reste indispensable pour garantir des droits fondamentaux (éducation, santé, justice, sécurité) menacés par la logique du marché.

Luttons contre un management toxique et pour une Fonction publique forte et solidaire.

Lise CHOPINET



Une déqualification irresponsable

De bac +5 à bac +2 ans et demi comment le ministère organise la déqualification des enseignant·es pour les soumettre à la logique du new management public

Le ministère a souvent fait référence au système de recrutement qui a perduré jusqu'en 2007 où les étudiant·es devaient justifier de la licence pour se présenter au concours, mais il a toujours oublié de préciser que la licence était toujours suivie d'une année de préparation au concours à l'IUFM, ainsi les 3 années de licence étaient entièrement consacrées aux apprentissages liés aux exigences de la licence et non une licence pilotée entièrement par un concours. Les épreuves d'admissibilité des concours auront lieu au mois de mars de la 3^{ème} année de licence, soit

au bout de 2 ans et demi de licence. Celles-ci n'auront donc jamais eu lieu aussi tôt. Cette donnée rend évident le fait que les savoirs nécessaires pour pouvoir enseigner n'auront pas été acquis, et la question de la formation sur les 2 années suivant l'obtention au concours ne sont pas là pour rassurer, notamment car la deuxième année sera amputée largement par la mise en responsabilité des fonctionnaires stagiaires à mi-temps devant élèves.

Ces nouvelles dispositions révèlent une nouvelle étape de déqualification des enseignant·es. Il est plus facile de faire appliquer les bonnes pratiques, telles que développées notamment par Jean-Michel Blanquer, à des enseignant·es manquant cruellement de formation disciplinaire, qu'à des enseignant·es disposant de tous les éléments pour réfléchir, critiquer ou s'opposer à des

programmes ou des pratiques. Les personnels concepteurs dérangent le ministère qui a une conception tout autre aujourd'hui de ce que doit être un·e fonctionnaire. En déqualifiant les enseignant·es le ministère leur retire leur capacité à avoir une vision critique des programmes, leur indépendance, mais aussi joue sur leur possibilité de revendiquer des droits, une revalorisation et déclasse leur position sociale dans la société d'aujourd'hui.

En passant le concours de bac +5 à bac + 2 ans et demi sans formation initiale conséquente à la suite de l'obtention du concours, le ministère souhaite faire des enseignant·es de simples applicateur·rices et casser les collectifs de travail existants.

Coralie BÉNECH



Cabinets de conseils, marchandisation : intérêt général ou intérêts particuliers ? !

Dans un contexte néolibéral qui vise à marchandiser toute activité humaine, les Services Publics (SP) sont un frein.

Le passage des décideurs entre public et privé est un indicateur de leurs intérêts particuliers potentiels à affaiblir le SP pour développer le marché. Exemples, non exhaustifs⁽¹⁾, concernant l'Enseignement Supérieur (ES), secteur particulièrement affaibli depuis 2017 par les choix politiques.

M. Pénicaud, ex-ministre, rejoint Galileo Global Education, leader

mondial de l'ES privé. C. Avenel, ancienne rectrice, rejoint le groupe privé d'ES Ionis. JM. Blanquer a créé un réseau d'établissements supérieurs privés pour Véolia...

Par ailleurs, le recours aux cabinets de conseils par l'État, en plus d'être une gabegie financière⁽²⁾, favorise les intérêts privés. En effet, pour des questions structurelles et stratégiques, ces cabinets privés orienteront naturellement leurs choix vers leurs intérêts particuliers, quand des fonctionnaires l'auraient porté vers l'Intérêt Général. Avec

les logiques managériales des cabinets de conseils, de nombreux services (crèches, Ehpad...) sombrent dans les logiques financières au détriment des usager·es et des personnels.

Contre la marchandisation des biens communs, la solution réside dans les SP, seuls à même de porter l'Intérêt Général !

Alain DE CARLO

(1) Il existe de nombreux autres exemples concernant le 1^{er} et 2nd degré, mais aussi la santé, les transports...

(2) 1 milliard d'euro pour l'État, selon le rapport du Sénat « un phénomène tentaculaire : l'influence croissante des cabinets de conseils sur les politiques publiques », 2022.



Moins de fonctionnaires, plus de contractuel·les, un choix délétère

Ces dix dernières années, le nombre de contractuel·les enseignant·es a augmenté fortement, augmentation renforcée depuis 2019 par la Loi de Transformation de la Fonction Publique qui facilite et renforce le recours aux contrats pour exercer les missions de service public.

La réduction des ouvertures de postes aux concours empêche un grand nombre de candidat·es d'accéder à l'emploi titulaire,

Encouragé par les dispositions de la Loi de Transformation de la Fonction Publique de 2019, le recours aux contractuel·les coûte moins cher (pas de titularisation, droits moindres en termes de carrière, de retraite).

Recruter des fonctionnaires relève d'un vrai choix de société, pour un service public d'éducation déployé sur l'ensemble du territoire.

Un autre élément semble entrer en jeu, comme si être sous contrat

avait à voir avec la liberté face à un statut de fonctionnaire décrit comme rigide.

Quelle liberté ?

Celle d'un personnel dépendant, malléable, avec peu de garanties collectives, en insécurité professionnelle et personnelle malgré les promesses mensongères de certains rectorats (contrat à l'année, d'affectation au plus près de chez soi, rémunération selon le parcours professionnel, formation, accompagnement...).

Le statut de fonctionnaire garantit l'indépendance face au pouvoir, un déroulement de carrière, des droits inscrits dans la loi, les mêmes pour tous et toutes ; et cela dans le seul but de rechercher l'efficacité, le·la fonctionnaire n'ayant qu'à se soucier du service pour lequel il·elle a été recruté·e.

La concurrence s'installe insidieusement, accusant les contractuel·les d'être responsables des difficultés des titulaires, notamment en termes de

mutations ; les mouvements intra académiques se grippent d'années en années.

Quel que soit le statut, les conditions de travail et de rémunérations sont dégradées. Le ministère est en panne, des postes restent vacants, les remplacements ne sont pas assurés, des milliers d'heures d'enseignement sont perdues pour nos élèves.

Par le recours massif aux personnels précaires, variable d'ajustement d'un budget de l'Éducation Nationale en berne, le ministère orchestre une vaste opération de fragilisation de l'École et de la Fonction Publique, notamment par la division des personnels.

Face au gouvernement qui veut diviser les personnels, le SNEP-FSU construit du collectif pour combattre la précarité, gagner sur l'attractivité du métier et défendre le service public d'éducation.

Nathalie BOJKO



Le Code Général de la Fonction publique

Il est entré en vigueur (partie législative) le 01/03/2022. Annoncé comme visant à regrouper - à droit constant - les dispositions législatives et réglementaires communes et spécifiques aux 3 versants de la Fonction publique (État, Territoriale, Hospitalière) et donc à codifier les 4 lois statutaires concernées, il a sensiblement débordé de ce cadre.

Les orientations politiques mises en œuvre depuis 1983

avaient déjà fait subir moultes dénaturations au texte qui avait fait l'objet d'un accord de toutes les organisations syndicales après 2 ans de négociations.

Le choix des mots (« agents publics » préféré à « fonctionnaires ») tout comme la prévalence du managérat traduisent la dérive organisée. Depuis 2017, des coups de butoir se sont accélérés mettant directement en cause le dialogue social, notamment en s'attaquant

aux instances paritaires en leur supprimant leur rôle en matière de contrôle des mutations et d'avancement.

Plutôt que de réaffirmer les droits et les obligations des fonctionnaires (et de leurs représentant·es), tout est fait - dans le cadre des « ressources humaines » - pour isoler les personnels et les contractualiser.

Jean FAYEMENDY

Quelle gym en EPS ?

Tel était le titre de la 4^e soirée de l'EPS/ saison 5, elle nous a invité·es à identifier ce qu'apprennent les élèves en gymnastique à l'école, à explorer les différentes possibilités d'entrée dans cette APSA, à découvrir des façons de l'enseigner et à la valoriser dans les programmations EPS. Nous avons également été invité·es à analyser les principales évolutions de la gym de haut niveau. Un retour sur les propositions et controverses qui ont animé cette soirée :

L'évolution de la gymnastique de haut niveau :

Jusqu'au début des années 2000, les acrobaties de plus en plus périlleuses ont été valorisées dans les codes de pointage, parallèlement a été constatée une augmentation du nombre de blessures parfois graves chez les gymnastes. Aussi est-il devenu urgent de réagir afin de les protéger. Pour cela, la manière de juger a évolué, la maîtrise d'exécution des éléments a été valorisée au détriment de la difficulté de ceux-ci.

De plus, les juges sont maintenant sollicité·es pour accompagner, conseiller les entraîneur·es et pour les « éclairer sur les détails du code qui pourront faire la différence » (Marianne Assadi, juge internationale).

La place de l'étude de la gymnastique en EPS :

Benoît Lasnier, IA-IPR EPS de l'académie de Créteil nous apprend que depuis 2018,

la programmation de la gymnastique artistique connaît une légère baisse, baisse particulièrement marquée au lycée et relative stabilité en collège. Les derniers programmes de lycée incitent à programmer une activité artistique en 2nde, cette évolution des textes réglementaires peut expliquer cette diminution. En lycée, l'acroSPORT est également plus facilement convoqué. En collège, le cirque et le parkour prennent une place nouvelle dans beaucoup de programmations EPS. Les difficultés matérielles (équipements inadaptés ou limités) et les contraintes pédagogiques, notamment le manque de formation face à la complexité technique de la gymnastique et la gestion des risques associés sont également des motifs potentiels de ce recul.

Les différentes stratégies d'apprentissage :

Marianne Assadi développe une approche pédagogique et didactique centrée sur le passage des appuis manuels aux acrobaties. Elle insiste également sur la diversification des situations. Nous invitons le·la lecteur·rice à consulter le document en ligne « Apprentissages spécifiques : Des appuis manuels aux acrobaties ».



Soirée de l'EPS



Marie Janicot (professeure d'EPS en lycée académie de Dijon) organise son enseignement autour d'ateliers acrobatiques en trampoline et d'enchaînements par équipe en sol inspirés de la « TeamGym ». Une plus grande marge d'autonomie est possible avec les lycéen·nes et au regard des effectifs de classe en lycée, l'organisation en ateliers est la plus efficiente. La partie collective de la « TeamGym » est originale pour une APSA habituellement individuelle au niveau scolaire. Les grands principes posturaux et les éléments de base (culbuto, ATR, roue) sont toujours abordés dès l'échauffement avec l'ensemble de la classe. Les élèves doivent systématiquement valider chaque niveau de réalisation avant de passer au niveau plus difficile.

Mélanie Peltier (professeure d'EPS en collège académie de Versailles) propose quant à elle, une gym centrée sur la maîtrise d'enchaînements simples composés d'éléments gymniques



de base sur 4 agrès : sol, saut, poutre et barres asymétriques. Ses leçons sont structurées autour des verbes d'actions : rouler, se renverser, franchir, s'équilibrer... qui vont être convoqués dans les différents éléments gymniques aux différents agrès. Les enchaînements sont les prétextes à un travail d'acquisition de techniques gymniques mais également d'un travail de mémorisation, concentration et d'acceptation du regard des autres.

Enfin, Serge Reitchess (professeur d'EPS en collège académie de Créteil) axe ses propositions en cycle de gym sur la construction et la maîtrise de l'ATR. Il a conceptualisé une progression vers l'ATR en 20 étapes. La construction de l'alignement corporel se fera progressivement grâce à un aménagement du milieu, avec l'aide des camarades et en appui sur la vidéo. Cela permet aux élèves de prendre conscience des progrès réalisés et l'étape suivante à franchir.

“

les acrobaties de plus en plus périlleuses ont été valorisées...”

En conclusion :

L'ensemble des intervenant·es plaident pour un renforcement de la place de la gymnastique dans les programmations EPS. Cette APSA représente un apport unique dans la formation physique et sociale des jeunes (équilibre, gainage, prise de risque maîtrisée). Selon Benoît Lasnier, c'est une des seules activités à faire explorer l'espace arrière aux élèves, avec la perte de repères qui s'y rattache. Mais pour permettre cette pratique, il sera indispensable

de renforcer la formation des enseignant·es d'EPS autour des gestes professionnels spécifiques à cette APSA. Le développement des équipements sportifs est également un enjeu fondamental pour favoriser l'enseignement de la gymnastique.

Mélanie PELTIER
& Alexandre MAJEWSKI

Faut-il des barèmes mixtes en EPS ?

La 6^e soirée de l'EPS nous invitait à réfléchir autour de la question : Faut-il des barèmes mixtes ? La mixité fille / garçon a ainsi été questionnée et en particulier dans les activités de performance où elle pose le plus souvent des problèmes professionnels.

En partant du constat que la majorité des filles ont des performances plus faibles que les garçons, le monde du sport et de l'EPS a proposé des barèmes différenciés pour essayer de rétablir de l'égalité. On ne peut que déplorer que ce choix vient enregistrer une différence et renvoie aux filles l'image qu'elles sont nécessairement moins fortes que les garçons.

« L'institution, au prétexte de favoriser la réussite des filles au baccalauréat, entérine les barèmes différenciés, recommande de programmer des APSA avec des barèmes autoréférencés ou valorise les Attendus de Fin de Lycée (AFL) renvoyant aux dimensions méthodologique et social » nous dit Lucile Grès (professeure d'EPS dans l'académie de Limoges, membre du groupe Égalité à la Direction nationale du SNEP-FSU).

Ces politiques compensatoires ne sont pas la solution, il s'agirait plutôt de favoriser la réussite des filles en leur donnant les moyens d'apprendre, d'acquérir de nouveaux savoirs

et de développer de nouveaux pouvoirs moteurs. Les filles ont moins accès à la pratique sportive que les garçons au niveau extra-scolaire. Des différences se créent ainsi majoritairement par le niveau d'entraînement. Pour Nathalie Monnier (professeure en STAPS et membre du collectif « les didacticien·nes atterré·es »), « l'EPS dans l'école doit donc avoir pour ambition de sortir les élèves de leur déterminisme et de les émanciper par un accès à la culture et aux savoirs. Pour cela, les futur·es enseignant·es doivent avoir une formation dans les APSA de haut niveau ».

Les filles moins performantes en Course d'Orientation ?

Fabienne Gillonnier (Professeure en STAPS à Chambéry) a réalisé en 2009 une recherche action sur la question des filles et des garçons en courses d'orientation. Elle a étudié une population de 600 apprenant·es, de l'école primaire jusqu'aux étudiant·es STAPS. Elle fait le constat qu'il n'y a pas de différence significative du côté des capacités à s'orienter des apprenant·es. Forte de ce constat, elle a fait le choix de ne pas catégoriser les élèves / étudiant·es du point de vue de leur sexe et de ne pas les discriminer dans les modalités d'évaluation. Les situations d'apprentissage et d'évaluation s'ancrent sur la progression de tous les individus du groupe. L'évaluation n'est pas seulement

certificative. Elle est expérimentée par les élèves tout au long du cycle afin de permettre aux apprenant·es de tester et de faire des erreurs pour s'ajuster.

Aurélia Wavelet (professeure d'EPS dans l'académie de Reims) a également travaillé avec des barèmes mixtes dans les activités athlétiques, et en particulier les courses avec des classes de CAP, de Bac Pro et des classes



de troisième. Elle construit son barème et son épreuve évaluative en prenant appui sur des barèmes antérieurs présentés dans des textes officiels, sur les performances dans le monde fédéral ou sur les performances de leurs classes précédentes. Aurélia nous indique par ailleurs que « pour entrer dans ce type de démarche, il faut être prudent·e, essayer, prendre le temps et que ce n'est possible qu'à condition de réaliser des cycles d'apprentissage longs ».

Pour conclure, Lucile Grès nous rappelle que la bi-catégorisation au regard du sexe n'est pas plus justifiable qu'une bi-catégorisation au regard de la taille, des origines sociales ou de l'accès à des pratiques

“

Les filles ont moins accès à la pratique sportive que les garçons...”

extra-scolaires des élèves. De la même façon, quelle prise en compte des élèves qui ne rentrent dans aucune case ? Comme par exemple, les élèves intersexes ou trans pour qui nous avons pourtant une obligation d'inclusion.

Revoir les méthodes d'entraînement

Les barèmes sont censés tenir compte des disparités physiologiques, mais, selon Aurélien Broussel-Derval, ils enferment surtout les éducateur·rices et les élèves dans une vision binaire et parfois obsolète de la performance. Il expose notamment l'attribution systématique de charges moindres aux filles dans les disciplines de force et de vitesse maximale. Il propose en conséquence par exemple sur les activités de course d'augmenter la charge de travail des filles qui sont plus capables que les garçons d'enchaîner course et récupération à une intensité plus importante. À lire son interview sur le site du SNEP-FSU.

Une première soirée qui invite la profession à réfléchir et travailler à ce qui pourrait sembler une évidence. Elle s'inscrit dans la volonté du SNEP-FSU de la construction d'un enseignement de l'EPS qui garantit une égalité sans condition⁽¹⁾ pour la réussite de tous et toutes.

Mélanie PELTIER &
Alexandre MAJEWSKI

⁽¹⁾ Réjane Sézac, *L'égalité sans condition* (2019)





Pas si bien, le bien-être ?

Comment ça va ? Super ! » « Trop bien ... La question « ça va ? », posée souvent sous forme de politesse, n'attend pas autre chose qu'une énergie positive. Mais au-delà de cet espoir de recevoir des « positive vibes », nous sommes sommés d'être bien. Non pas comme le chantent les rappeurs marseillais « à la bien », mais plutôt d'adopter une philosophie du bien-être. C'est-à-dire de prendre soin de soi, de rechercher un équilibre émotionnel et physique.

Dans nos sociétés contemporaines, la quête du bien-être s'impose comme une injonction presque universelle. Nous sommes encouragé-es à nous engager dans des pratiques de massages, yoga, fitness, d'avoir une alimentation saine et une pratique d'activité physique régulière.

Le bien-être est un marché très porteur de 6 300 milliards de dollars en 2023 et une projection de 9 000 milliards de dollars en 2028 (source : 2024 Global Wellness Economy Monitor)

Cette notion de bien-être, très présente dans la société va aussi

se retrouver au sein de l'école. Quels problèmes peut amener cette quête du bien-être ? Le bien-être est-il devenu une nouvelle façon de penser son rapport à soi, au monde ? Quelles conséquences sur les politiques scolaires ? Sur nos pratiques d'EPS ?

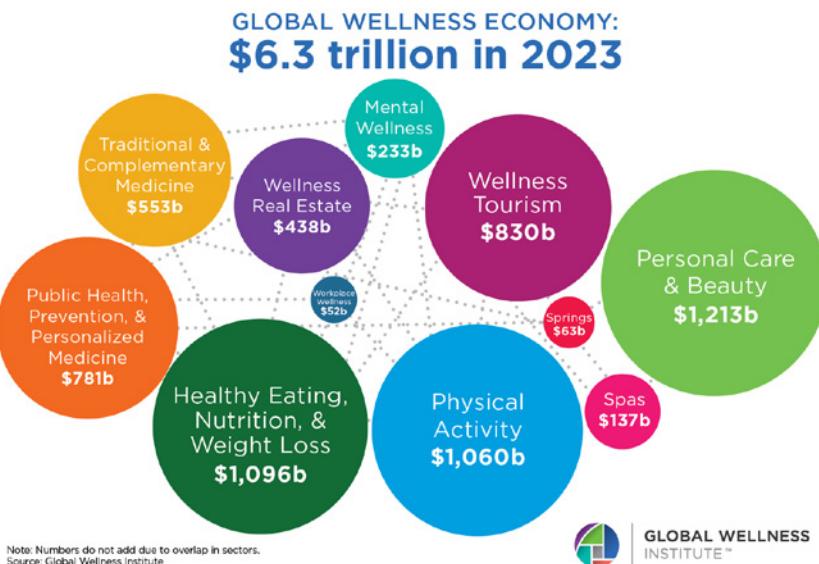
Le bien-être une injonction « biomorale »⁽¹⁾

Le bien-être est devenu une injonction sociale dans la quête d'une recherche de la meilleure version de soi-même. Il faut être, devenir une belle personne par sa propre responsabilité

de se développer comme si on développait une petite entreprise.

Cette responsabilité morale de prendre soin de soi va culpabiliser les personnes qui sont plus malades. D'ailleurs certain-es en arrivent à penser à un système d'assurance maladie différencié en fonction de notre état de santé. L'idée sous-jacente étant que les personnes en bonne santé ne devraient pas payer pour les malades. Malades qui seraient, d'une certaine façon, responsables de leur propre maladie.

Camille Teste dans son livre « Politiser le bien-être » montre que



cette idéologie du bien-être sert en réalité à légitimer un système socio-économique inégalitaire. En faisant peser la responsabilité du mal-être sur les individus eux-mêmes, elle empêche toute remise en question structurelle et toute révolte contre les violences systémiques, notamment celles du marché du travail. On nous pousse à consommer toujours plus - en livres de développement personnel, en stages de méditation ou en produits de bien-être - dans l'espoir d'atteindre un état de sérénité qui ne dépend pourtant pas uniquement de nous.

Repolitiser le bien-être ?

C'est l'ambition de Camille Teste qui nous rappelle que la pensée anarchiste avait comme slogan au début du 19^e siècle, solidarité, liberté, bien-être.

Il est nécessaire d'œuvrer, par l'éducation populaire, par le syndicalisme pour permettre de prendre conscience que le bien-être ne dépend pas que de soi mais d'un changement de société nécessaire qui contient plus de justice sociale et moins d'inégalités. C'est parce que les conditions ne sont plus réunies que l'on remet la responsabilité du bien-être exclusivement sur soi.

Faut-il pour autant combattre le bien-être ? Dans une société qui broie les corps et les esprits, prendre soin de soi, c'est aussi refuser de se laisser détruire par le système que l'on combat. Plusieurs mouvements dont les mouvements féministes parlent de plus en plus de "burn-out militant". « S'user jusqu'à l'effondrement ne profite à personne, et un militant qui fait un burn-out ne peut plus mener ses combats. » rajoute Camille Teste.

Bien-être ou « bien-devenir »⁽²⁾ à l'École ?

Les propositions de Philippe Meirieu⁽³⁾ pour caractériser la notion de bien-être sont éclairantes



Le bien-être ne dépend pas que de soi mais d'un changement de société...”

pour engager une réflexion sur la place du bien-être à l'école. En effet, si la recherche du bien-être à l'école correspond à l'exclusion de toute forme d'humiliation, d'irrespect ou d'actions pouvant porter atteinte à la santé d'un individu : la quête du bien-être à l'École est fondamentale. De la même manière, le bien-être comme une conséquence du respect des droits de l'enfant et de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant (1989) apparaît comme une quête indispensable. En revanche, si le bien-être se confond avec le plaisir immédiat, l'évitement de toute contrariété, la recherche de l'approbation systématique de l'élève, alors cette conception du bien-être reprenant les dérives du « développement personnel » constitue un « obstacle majeur »⁽³⁾ au développement des élèves. Il est également difficilement concevable d'intégrer à l'école une acceptation du bien-être qui viserait à « former des compétences psychosociales pour rendre le sujet adaptable à toutes les situations, au détriment de la formation de sa lucidité et de l'éveil de son sens moral ». Il s'agit d'éviter le renoncement d'un sujet à sa liberté au profit d'une « identification fusionnelle à un groupe »⁽²⁾ maintenant cet individu sous emprise. Également, rechercher le bien-être c'est préférer la

construction progressive d'une réflexivité, d'un regard critique plutôt que la « docilité sereine » ou la prise en compte de « pulsions primaires ». Enfin, « Le danger majeur de l'idéologie du bien-être est, en réalité, l'essentialisation latente dont elle est porteuse : une essentialisation qui est exactement le contraire du projet d'éduquer. Car éduquer, ce n'est pas enfermer un sujet dans son « être » ; c'est, tout au contraire, lui permettre d'échapper à toutes les assignations »⁽²⁾.

Finalement, Philippe Meirieu propose d'envisager la notion de « bien-devenir »⁽²⁾ plutôt que la recherche du bien-être systématique à l'École. Le bien-devenir c'est : « C'est ce qui permet à un sujet d'assumer ce qui l'a fait mais lui donne aussi le courage et les moyens de ne pas y être enfermé. C'est l'aider à regarder en face d'où il vient et à décider lui-même où il veut aller ».

Bruno CREMONESI & Florian MELL

(1) d'Alenka Zupančič, *The Odd One In: On Comedy* (2008).

(2) Philippe Meirieu, « Pourquoi il faut rompre avec l'idéologie du bien-être en éducation », *Recherches en éducation* [En ligne], 57 | 2025. <https://journals.openedition.org/reec/13108>

(3) Philippe Meirieu, « Le bien-être, l'école et le numérique... », *Conférence Ludovia 2023*.

INTERVIEW

PAR
BRUNO CREMONESI & JADE KHALI

Le silence, la beauté et l'immensité du monde



Cédric Sapin-Defour, professeur d'EPS dans l'académie de Grenoble, est aussi alpiniste et auteur. Au-delà de ses collaborations avec *Montagnes Magazine* et *Libé*, il a écrit plusieurs ouvrages ayant pour thématique la montagne (*Double/Espresso*, *Gravir les montagnes est une affaire de style...*), recueils de chroniques dans lesquelles il porte un regard tendre ou mordant sur les travers humains tout en explorant le plaisir du langage. Dans un autre registre, est paru en 2023 le très beau récit *Son odeur après la pluie*, fulgurant succès tant critique que public.

Bruno Cremonesi : Que retires-tu de ton expérience de professeur d'EPS ?

Cédric Sapin-Defour : Devenir enseignant d'EPS est une inspiration familiale. Quand j'étais gamin, je voyais mes parents s'épanouir dans un métier autour du mouvement du corps et de la liberté. Je voulais, en devenant professeur d'EPS, tenter de maintenir l'esprit de cet enseignement de l'éducation physique et sportive que j'avais pu vivre quand j'étais élève, avec des projets, du plein air...

C'était quand même une autre époque, que j'ai connue en début de carrière, avec la possibilité d'emmener les élèves au grand air, dans un vrai sentiment de liberté dans l'enseignement. Ce que j'aime, c'est sortir des gymnases. J'ai essayé, avec mon épouse Mathilde, de faire vivre cette EPS au collège de Beaufort, en Savoie. J'aime passer du temps en EPS et dans

le sport scolaire avec les élèves dans la montagne, dans la neige à faire du ski de fond, de l'escalade, de la course d'orientation, de la randonnée.

Au fur et à mesure de ma carrière, j'ai déchanté, car l'enseignement de l'EPS a été de plus en plus contraint par des normes et mis sous pression par la réglementation. Sans faire n'importe quoi du point de vue de la sécurité des élèves, l'institution ne facilite pas la prise d'initiative et le développement de ce type de projet. Il y a une lourdeur administrative qui nous fait renoncer avant même de commencer. J'ai vécu les dernières années comme une lutte de tous les jours avec des chefs d'établissement. Je pense qu'il faut résister et continuer malgré tout, car ce sont des expériences positives qui marquent les enfants toute leur vie.

Quand tu commences à te dire : non, mais je ne vais pas faire ce projet

de deux jours de marche avec une nuitée en refuge, cela va être trop lourd, trop compliqué, on va me demander 1 000 papiers, la plus dramatique des interdictions, c'est l'autocensure.

B. C. : Tu évoques dans tes livres la question du rapport de l'homme et de la nature. Comment sensibilises-tu les élèves à cette question ?

C. S-D. : Je reviens à la façon dont mes parents ont partagé très tôt avec moi ce rapport à la nature, à la beauté et à la fragilité du monde. Il y a une nécessité impérieuse d'y prendre garde. Nous, les êtres humains, ne sommes qu'un élément de la nature, et pas du tout distincts de celle-ci. J'ai cette aspiration de partager avec les jeunes ce rapport. J'ai actionné plusieurs leviers pour les sensibiliser à cette question, mais je trouve qu'il y a beaucoup de bavardages autour de la fragilité de la nature. Je voyais les élèves peu

à peu décrocher de ce discours catastrophique sur le monde et de la culpabilité qu'ils devraient endosser.

Pour moi, l'outil que j'ai trouvé le plus vertueux, c'est de les emmener dans l'immensité de la nature et de partager le silence et la beauté.

Jade Khali : Comment vis-tu ces deux activités d'enseignement et de littérature ?

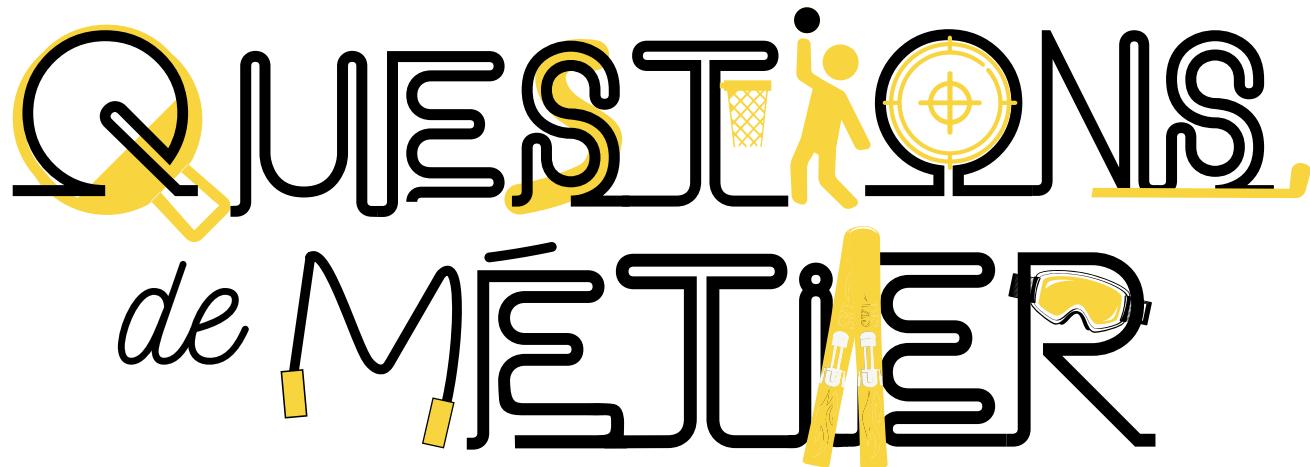
C. S-D. : Il y a de vrais liens entre ces deux activités autour de la transmission. Dans l'enseignement et l'écriture, tu présentes à l'autre, tu partages ce qui fait sens dans ton existence. Tu ne l'imposes pas, tu essaies de donner le goût de la pratique sportive, le

goût de la lecture ou de l'écriture. Dans les deux cas, c'est une histoire d'élan. Il y a des similitudes dans l'engagement : quand tu crées quelque chose, que ce soit dans l'écriture ou dans la pratique, tu t'exposes à l'échec et à la possibilité de réussir.

Ce n'est pas un lien artificiel. Les dernières années, j'ai trouvé un équilibre grâce au mi-temps annualisé. Une moitié de l'année, je la consacre à écrire et voyager ; l'autre, je retrouve les jeunes, je les vois grandir d'une année sur l'autre. Je suis heureux de les voir évoluer dans leur

vie. Quand tu écris des livres et qu'ils ont du succès, que tu passes à la télé, le lundi matin les gamins te remettent les pieds sur terre : s'ils peuvent être fiers de ce qui t'arrive, ce qu'ils veulent, avant tout, c'est que les ballons soient gonflés et que leur prof soit pleinement avec eux.





Des questions cruciales

Pour résumer, l'ensemble des situations de la vie professionnelle de l'enseignant·e d'EPS constituent des questions de métier. Cette définition nous montre l'étendue des champs spécifiques à traiter : domaine pédagogique, administratif, statutaire, didactique, juridique, formatif, relationnel, interpersonnel...

L'expertise de l'enseignant·e, dans ces multiples dimensions, donne vie à notre statut, selon les 3 piliers énoncés dans le dossier de ce magazine : indépendance, responsabilité, égalité. C'est ce qui fonde notre position d'enseignant·e concepteur·rice au service de l'intérêt général.

Appréhender la complexité mais aussi l'évolution permanente des questions de métier renforce notre professionalité, approfondit notre réflexion sur nos droits, actuels mais aussi à conquérir, sur les savoirs culturels, objets de notre enseignement. Au SNEP-FSU, nous sommes convaincu·es

de la nécessité de participer activement à l'évolution de notre discipline comme du métier. Rien ne serait plus erroné que penser, imaginer, se convaincre d'une immobilité des situations. Les interactions sociales multiples, dont nous sommes des éléments à part entière, façonnent le monde et orientent les choix de société.

De là, rappelons que c'est la fonction de l'École de créer les conditions pour développer

des savoirs exigeants afin de répondre aux enjeux sociétaux d'aujourd'hui et de demain. L'École et ses personnels ont à répondre aux enjeux de progrès, social, environnemental en transmettant à la jeunesse des savoirs émancipateurs, tout en développant les luttes nécessaires pour en établir les conditions favorables.

Fabrice ALLAIN

L'évaluation en lycée ?

les professeur·es d'EPS, comme tous·tes les enseignant·es, sont responsables de la transmission des résultats des évaluations officielles dans le cadre de leurs missions. Les notes d'EPS pour les terminales, issues des évaluations certificatives (contrôle en cours de formation ou épreuve ponctuelle), sont des éléments obligatoires à transmettre car elles participent à la validation du diplôme du baccalauréat.

Le SNEP-FSU revendique :

- Une remise à plat de tous les logiciels permettant de faire des remontées des notes qui sont souvent chronophage.
- Une journée banalisée pour permettre aux enseignant·es de réaliser ces tâches administratives.
- Le doublement de l'indemnité de sujexion spéciale



Les fiches oral 3



Voir la vidéo :



JOURNÉES DE L'EPS

Saint-Étienne, 17 et 18 avril 2025

Plus de 200 collègues des académies de Lyon, Grenoble et Clermont réuni·es en formation syndicale à Saint-Étienne pendant 2 jours par le SNEP-FSU. Les débats nombreux et variés (EPS et politiques publiques sportives, égalité, gestes professionnels, écologie, sport scolaire...), les invités de marque (S. Diagana, M. Luiggi, R. Juanico) et les 7 sites de pratiques différents (athlétisme, danse, musculation, escalade, basket, rugby, gym) ont concouru à donner un caractère exceptionnel à ces deux journées. Prises dans toutes leurs dimensions, les questions du métier auront été au cœur des discussions. Rejoindre le SNEP-FSU et ses stages de formation syndicale, c'est être acteur·rice du métier et de la discipline, participer de son évolution et de son renforcement et défendre des valeurs de partage, de progrès et d'émancipation.

L'intégralité des débats et tables rondes consultable prochainement sur notre chaîne YouTube.



Trop classes, les luttes !

Parce que nous ne nous résignons pas, parce que nous ne nous laisserons pas déposséder de notre métier, parce que nous voulons de meilleures conditions de travail, parce tous et toutes les élèves doivent avoir accès à l'Éducation obligatoire, parce que nous respectons la planète, nous LUTTONS !

Agir ensemble pour transformer le réel et inventer un nouvel avenir : bravo à celles et ceux qui se rassemblent, se mobilisent et luttent !

“ Le syndicalisme est l'un des outils essentiels de la résistance à la destruction de l'humanité ”

C. Laval et F. Vergne

ÉVRY, 91

Gagner des ouvertures de postes : c'est possible !

Lors du CSASD⁽¹⁾ sur les créations et suppressions de postes du mois de mars, en Essonne, la FSU a réussi à faire ouvrir 88 postes supplémentaires toutes matières confondues. Une belle victoire dans ces temps de restrictions budgétaires. Mais la FSU 91 ne peut s'empêcher de modérer son enthousiasme : ces postes supplémentaires sont loin d'être à la hauteur des besoins grandissants de ce département qui continue de connaître une forte pression démographique. En EPS, c'est 2 postes de gagnés pour recevoir 818 élèves supplémentaires.

Mais chaque victoire compte et la résistance s'organise car, dans le 78, département voisin, 2 postes d'EPS supplémentaires ont été gagnés aussi !

Mélanie Peltier

(1) Comité Social d'Administration Spécial Départemental

ÉCHIROLLES, 38

Mise en « Lumière » du management toxique !

Les enseignant·es du collège Louis-Lumière (Isère) sont en grève depuis 4 semaines pour dénoncer le management toxique de la direction.

28 fiches alerte envoyées en deux ans : anxiété au travail, larmes en salle des profs, des collègues complètement démunis·es pour protéger les élèves et faire leur travail. Ce mal-être est provoqué par les pratiques autoritaires de la direction et la rupture de la communication.

Malgré la mobilisation, aucune décision probante pour apaiser le climat social et scolaire n'a été prise. Pire, les collègues EPS ont été convoqué·es à la DRH avec présence de l'IA-IPR EPS pour faire pression pour la reprise du travail.

Le SNEP-FSU 38 soutient et accompagne les collègues pour défendre leurs droits et trouver une issue favorable.

Yann Queinnec et Hugo Desvignes



ACADEMIE DE GUYANE**Coup de pression pour les installations !**

Suite à l'enquête lancée début 2025, le SNEP-FSU Guyane a été reçu par le conseiller territorial délégué aux sports et aux loisirs le. Le SNEP-FSU a dénoncé le problème de la natation récurrent dans la plupart des établissements et revendiqué l'entretien des bassins existants et une répartition plus équitable des solutions proposées par l'association « Ma Guyane Nage ».

Le SNEP-FSU a remis le RESET⁽¹⁾ et devrait être associé à toutes les discussions qui concernent les constructions d'installations sportives. Le conseiller a annoncé qu'une politique est engagée pour couvrir les plateaux extérieurs : c'est déjà un premier pas.

On continue !

Andrea Egea, Boris Ebion et Xavier Bouday

(1) Référentiel des Équipements Sportifs en Transition Environnementale

ACADEMIE DE MARTINIQUE**Encore gagné : la Martinique peut respirer !****Un stage « Protocole conditions climatiques extrêmes » obtenu par le SNEP-FSU Martinique**

La Martinique est confrontée à des événements climatiques démesurés. Brume de sable, sargasses, chaleur excessive, humidité se conjuguent pour rendre encore plus difficiles les conditions de pratique des enseignant-es d'EPS et des élèves en l'absence d'installation sur le territoire.

Le SNEP-FSU a réussi à provoquer un stage organisé par le Rectorat avec les services juridiques de celui-ci, l'association chargée de l'analyse de la qualité de l'air, un intervenant sur la respiration, une psychologue du rectorat. Les professeur-es d'EPS présent-es ont produit un protocole d'activités en situation de pollution pour respecter l'intégrité des élèves. Il doit être soumis aux autorités pour être validé.

Nicolas Blanchard et Pierre Audran

ACADEMIE DE RENNES**User des médias pour mettre la pression au rectorat !**

En Bretagne, le SNEP et le SNES ont mené une enquête flash pour recenser les non remplacements. 3 583 heures d'enseignements non couvertes de janvier à mars dont 879 heures en EPS : 1re marche du podium devant le français (679 H) et l'anglais (447 H). Ces résultats ont été rendus publics grâce à une conférence de presse. Cette interpellation médiatique a mis la pression au rectorat qui, dès le lendemain, a mis en place des remplaçants dans deux établissements.

Il faut continuer à dénoncer cette politique qui n'assure pas le Service Public pour tous et toutes.

« 1 500 postes pendant 5 ans au CAPEPS » et « 10 % de potentiel de remplacement en TZR par zone », c'est ce qu'il faut pour assurer l'EPS obligatoire.

Olivier Leroy

ACADEMIE DE NANCY-METZ**Un collectif pour faire couler Nestlé Waters !**

À Vittel, comme partout ailleurs sur la planète, l'eau est menacée par le pillage industriel. La société Nestlé Waters est soupçonnée d'avoir maintenu des décharges sauvages sur quatre sites vosgiens. Des montagnes de bouteilles d'eau vides, jetées dans la nature.

La coalition « Stop Embouteillage » et le collectif « eau 88 » organisent une manifestation le 25 mai prochain à Nancy, veille du procès de Nestlé qui aura lieu les 26, 27 et 28 mai.

On se mobilise pour que l'eau reste un BIEN COMMUN et non une marchandise au seul profit des multinationales et de leurs actionnaires.

Eric Lai, professeur d'EPS au SUAPS de l'université de Lorraine

SECTEUR HORS DE FRANCE**La FSU se bat au-delà des frontières !**

Suite au suicide d'un agent de l'AEFE⁽¹⁾, la FSU a fait adopter l'organisation d'une délibération d'enquête lors de la F3SCT⁽²⁾. Proposition reçue extrêmement violemment par la direction de l'opérateur public : refus catégorique, accusation infondée, incompréhension totale. Après des semaines de rapport de force, la FSU a obtenu gain de cause : les membres de l'instance pourront organiser la délibération d'enquête dans les conditions proposées ! Quand la FSU lutte pour les droits des personnels, c'est aussi la prévention des risques psychosociaux qui avance !

Anthony Deltour

(1) Agence pour l'enseignement français à l'étranger

(2) Formation spécialisée en santé, sécurité et conditions de travail

Coordination de l'EPS aux APSA : une histoire de luttes syndicales... Et ça continue !

Alors que les enseignant·es d'EPS relevaient du Haut-Commissariat à la Jeunesse et aux Sports, la « coordination des activités physiques et sportives est instaurée dans les établissements d'enseignement classique et moderne et dans les établissements d'enseignement technique et professionnel » par circulaire en date du 05/12/1962.

C'est dans le cadre de la mise en œuvre de la circulaire de 1962 que seront précisées les conditions de rémunération, en HS (de 1 à 4), du coordonnateur dans tout établissement qui compte « au moins 3 enseignants assurant un minimum de 50 heures de service » et en fonction du nombre d'élèves (moins de 600, de 601 à 1 200, de 1 201 à 2 500 et plus de 2 500).

Les conditions d'indemnisation de la coordination des APS puis son existence même, remises en cause

Suite à l'intégration de l'EPS et de ses enseignant·es au Ministère de l'Éducation nationale (MEN) en mai 1981, fruit d'une longue bataille du SNEP, la préparation de la rentrée scolaire 1982 a fait l'objet de longues négociations concernant l'EPS et le sport scolaire.

Si, dans un premier temps, le MEN indique (note de service 92-023 du 14 janvier 1982) que « la fonction de coordonnateur s'exercera comme précédemment », le ministère impose - contre l'avis du SNEP qui s'oppose au plafonnement des HS pour l'indemnisation de la coordination - de nouvelles conditions d'attribution et d'indemnisation de cette fonction (note de service 82-355 du 16 août 1982) :

- « 1 HSA par établissement si celui-ci compte 3 ou 4 enseignants d'EPS assurant au moins 50 heures dans cette discipline (y compris les heures effectuées dans les sections d'éducation spécialisées)
- 2 HSA par établissement si celui-ci compte plus de 4 enseignants d'EPS. Toutefois, dans les collèges et les lycées assurant l'horaire obligatoire d'EPS, l'enseignant coordonnateur pourra demander une décharge de service se substituant au

paientement de ces HSA pour un volume équivalent ».

Dès le début de l'année scolaire 1982-1983, le SNEP est obligé de multiplier les interventions pour que la règle soit appliquée.

La coordination des APSA statutairement reconnue mais...

À compter du 01/09/2015, après deux années de négociations avec le MEN, la coordination des APSA est statutairement reconnue (décret 2015-475 du 27/04/2015) comme une des missions particulières pouvant être assurées par les enseignant·es d'EPS.

Et cette mission est la seule dont l'indemnisation est encadrée au plan national !

Mais est apparue très rapidement, durant l'année 2015/2016, une divergence d'interprétation des dispositions contenues dans la circulaire du 29/04/2015 entre le SNEP-FSU et l'administration, pour déterminer le seuil à partir duquel l'IMP « coordination des APSA » devait être indemnisée à hauteur d'une IMP au taux annuel de 2 500 €.

En effet, pour le MEN, seules les heures-poste devaient être prises en compte pour apprécier si un établissement compte plus



HSA que le Ministère refuse de considérer comme des heures d'enseignement à l'identique des heures-poste. À l'initiative du syndicat et avec nos avocats, une dizaine de coordonnateur·rices des APSA ont contesté cette approche y compris devant la justice (Tribunal Administratif et Cour Administrative d'Appel). Systématiquement, leurs requêtes visant à demander la prise en compte des HSA pour déterminer le seuil de « plus de 4 équivalents-temps plein » ont été rejetées.

Le SNEP-FSU ne lâche rien et obtient une décision de justice historique !

Un collègue de l'académie de Bordeaux saisit le Rectorat de Bordeaux le 15/02/2019 pour obtenir le paiement de l'IMP (au taux annuel de 2 500 €) de la mission de coordination des APSA qu'il assure dans son collège où exercent 5 enseignant·es d'EPS qui effectuent les services hebdomadaires suivants : 3 professeur·es d'EPS (20 h chacun), 1 professeur d'EPS (21 h dont 1 HSA) et un chargé d'enseignement d'EPS (3 h). Le rectorat rejette implicitement sa demande en lui répondant pas dans le délai impératif de 2 mois.

Notre collègue S., avec l'aide de Me WEYL, avocat du SNEP-FSU, saisit alors le Tribunal Administratif de Bordeaux pour

son recours. S. décide de faire appel du jugement du TA de Bordeaux et dans un arrêt en date du 07/12/2023, la Cour Administrative d'Appel annule le jugement du TA de Bordeaux et la décision implicite par laquelle le recteur a refusé à S. le bénéfice de l'IMP au taux majoré de 2 500 € et condamne l'État à verser à notre collègue 1 500 € au titre de l'indemnisation des frais qu'il a exposés.

Ainsi, pour la première fois, une CAA prend en compte l'existence d'une HSA pour déterminer le dépassement du seuil des 4 enseignant·es d'EPS en équivalent temps plein, ouvrant le bénéfice d'une IMP de coordination des APSA au taux annuel de 2 500 €.

Le Ministère renie son engagement : il refuse de prendre en compte l'arrêt de la CAA de Bordeaux !

Pour justifier son refus de répondre favorablement au recours formé par un collègue, nous découvrons (le 09/04/2025) que la rectrice de l'académie de Clermont-Ferrand s'appuie sur une note de la DGRH en date du 5 mars 2025 ! Dans cette note que le DGRH s'est bien gardé de nous communiquer est évoqué un jugement de janvier 2018 (CAA de Versailles) qui estime que les HSA n'impliquent pas a priori un surcroit de travail (!) et que la réalisation

d'HSA par les enseignant·es qui assurent d'ores et déjà un temps complet n'a aucune incidence sur l'appréciation du nombre d'ETP dans le cadre de la détermination du montant de l'IMP « coordination des APSA ».

La Secrétaire Générale du SNEP-FSU est immédiatement intervenue auprès du DGRH pour dénoncer le refus de prendre en compte l'arrêt de la CAA de Bordeaux du 07/12/2023 et la volteface de l'administration.

La lutte continue !

Sans attendre, nous appelons chaque collègue qui assure ou a assuré la coordination et qui n'aurait pas obtenu une IMP au taux annuel de 2 500 € alors que son établissement comptait « plus de 4 enseignant·es d'EPS en équivalent temps plein » en prenant en compte les HSA à former un recours en s'appuyant sur la décision de la CAA de Bordeaux.

Jean FAYEMENDY

Le SNEP-FSU est à la disposition des collègues syndiqué·es pour rédiger et suivre un tel recours. Pour ce faire, il convient d'adresser le plus rapidement possible à juridique@snepfusu.net et ce pour chaque année scolaire concernée, les états de services d'enseignement des enseignant·es d'EPS exerçant dans l'établissement cette année-là ou une attestation officielle du ou de la chef.fe d'établissement indiquant - pour chaque année scolaire concernée - les nom, prénom des enseignant·es d'EPS, leur catégorie (professeur·e d'EPS, agrégé·e, CE, contractuel·le) et leur service hebdomadaire (inclusif les HSA).

Le statut des personnels techniques et pédagogiques (PTP) : un pilier à défendre encore !

Dans un contexte où la logique de rentabilité et de précarisation gagne du terrain, le statut des PTP du ministère de la jeunesse et des sports (PS, CEPJ, CTPS...) est plus que jamais un rempart essentiel pour la défense du service public et des missions d'intérêt général.

Un statut qui garantit l'indépendance et la neutralité.

Les PTP ne sont pas de simples exécutant·es : ils·elles incarnent l'expertise de l'État dans le champ du sport, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative. Ils·elles conseillent, forment, accompagnent, structurent les politiques publiques au plus près des territoires.

Leur statut de fonctionnaire d'État est une garantie :

- D'indépendance vis-à-vis des intérêts particuliers.
- De neutralité dans les interventions auprès des fédérations, des collectivités, des associations...
- D'égalité de traitement pour les publics et les structures.

Remettre en cause ce statut, c'est fragiliser cette neutralité. C'est ouvrir la porte à des pressions locales, politiques ou privées qui sont déjà à l'œuvre.

Un cadre protecteur face à la précarisation.

Depuis plusieurs années, les PTP sont confronté·es à :

- La baisse des effectifs.
- La remise en question des mises à disposition et du statut des

personnels qui « exercent leurs missions auprès des » fédérations (notamment des CTS).

- La montée en charge des emplois contractuels dans les services et établissements J&S.
- La volonté de transférer certaines missions à des structures extérieures (fédérations, agences,...).

Face à ces attaques, le statut est une protection collective. Il garantit⁽¹⁾ :

- Un emploi stable.
- Des droits clairs et opposables.
- Une gestion des carrières transparente.
- L'accès à la formation, à la mobilité, à l'évolution professionnelle.

Un outil pour des politiques publiques cohérentes.

Le statut permet d'inscrire les missions des PTP dans la durée. Il favorise la continuité du service public, là où les projets associatifs ou les financements locaux peuvent être instables ou éphémères.

Les personnels statutaires sont ceux qui tiennent les politiques sportives, éducatives ou citoyennes à bout de bras, souvent dans des conditions dégradées. Les affaiblir, c'est affaiblir l'État, affaiblir les territoires et les publics.

Pas de service public fort sans statut fort !

L'avenir des PTP ne peut pas se résumer à des contrats précaires, à des logiques de mise à disposition désengagée, ou à des appels à projets. Nous devons exiger le maintien et le renforcement du statut, le recrutement de titulaires par concours, et la reconnaissance pleine des missions techniques et pédagogiques.

Face aux attaques, nous devons rester uni·es. Le statut n'est pas un acquis figé : il se défend, il se revendique, il s'améliore !

Catherine DE NADAI & Jean KANAPA

(1) Il ne nous aura pas échappé que même ces garanties sont menacées !



INTERNATIONAL

Géopolitique du sport, généalogie d'un soft power

Le sport prend une place de plus en plus importante dans nos sociétés. Force est de constater que tous les pays qui cherchent à peser sur la géopolitique mondiale ne peuvent plus ignorer le sport et ses événements. Les JOP 2024 racontent un « roman national » qui vise à repositionner la France à la fois sur l'échiquier international, mais aussi dans sa manière de penser et de gérer les politiques sportives nationales.

Sport, puissance et influence : un usage géopolitique

La géopolitique est une façon d'observer les rapports de forces, les relations et les tensions entre différents acteurs sur un territoire. Pour analyser un rapport de force, il faut écouter qui a le pouvoir ou pense l'avoir.

Le sport devient un espace stratégique où s'exercent les rapports de puissance. On distingue deux types de puissance : Le hard power (puissance dure, coercitive) et le soft power (puissance

douce, culturelle, narrative). La puissance n'est jamais un absolu. Elle est toujours relationnelle. Le soft power ne s'impose pas frontalement, il agit en construisant une capacité à faire faire, refuser de faire, ou empêcher de faire.

Le sport est aujourd'hui un levier central de cette puissance douce. J.B. Guégan parle « d'arme de diffusion massive au service de la puissance de l'imaginaire ». Lors d'une conférence⁽¹⁾ à l'INSEP, il explique que dans l'économie de l'attention et à l'heure des réseaux sociaux, le soft power est plus que jamais lié aux formes traditionnelles de puissance. Le sport devient un moyen unique de délivrer un récit au monde, avec une caisse de résonance sans équivalent.

Le sport, une arme douce au service de la puissance

La puissance sportive va s'exprimer à 3 niveaux pour exister et être reconnue par le sport. Le premier niveau est la participation aux compétitions sportives internationales. Le 2^e

concerne déjà beaucoup moins de pays, ceux qui financent le sport, avec des pays émergents (le Qatar, l'Arabie Saoudite...) et des plus anciens (la Chine, la France,...). Le dernier qui concerne finalement peu de pays, est de gagner : Chine, l'Angleterre, l'Allemagne, la France, les États-Unis...

Aujourd'hui, le sport est utilisé comme une arme, malgré sa façade éthique. Le soft power, lorsqu'il est employé de façon trop neutre ou trop lisse, devient un concept écran : il occulte les véritables enjeux et permet d'instrumentaliser les figures sportives, en particulier les athlètes, qui deviennent alors des outils de rayonnement au service d'intérêts politiques ou idéologiques.

Bruno CREMONESI

(1) Géopolitique du sport, généalogie d'un soft power - Université Populaire du Sport : <https://youtu.be/eWhIt3RpgN8?si=tpJ7vwtgcmBt-5S9>



Voir la vidéo
Géopolitique du sport,
généalogie d'un soft power

par Fabrice ALLAIN, Patrick CHEVALLIER, Bruno CREMONESI et Fanny MOUTON

CULTURE & vous



FACE AUX MURS

COMPAGNIE HORS SURFACE

« Wahou », ce terme utilisé par Mathieu Ruffin et Bruno Armengol dans leurs propositions pédagogiques des arts du cirque pour susciter l'émotion chez les spectateur·rices est bien plus que là... wahou, wahou, wahou !

En effet ce spectacle d'art du cirque articulé autour d'une structure métallique et de deux trampolines vous transportera dans un univers créatif, poétique et sensible autour de la solitude, du rapport à soi, aux autres, au collectif. La fluidité des tableaux, la virtuosité des artistes et le jeu de lumières nous plonge avec délice dans l'exploration de la mécanique des rapports humains. Bravo à Damien Droin pour cette mise en scène et à ses interprètes qui repoussent les limites des possibles.



« POLITISER LE BIEN-ÊTRE »

DE CAMILLE TESTE
BINGE AUDIO.ÉDITIONS, 2023

Méditation, sport, coaching, yoga : prendre soin de soi s'inscrit souvent dans une logique néolibérale de consommation et de perfectionnement inatteignable. Coûteuses et normatives, les pratiques de bien-être ne s'adressent souvent qu'aux personnes jeunes, blanches, riches ou valides. Elles prétendent apporter des solutions individuelles à des problèmes collectifs ; or « les petits gestes ne changeront pas le monde ». Camille Teste nous donne des pistes concrètes pour transformer les pratiques de bien-être en de puissants outils d'émancipation et de changement politique.

lien : <https://www.youtube.com/watch?v=TdWPj5GFMuc>



Voir la vidéo

« Politiser le bien-être »

Salomé Saqué

RÉSISTER

PAYOT

« RÉSISTER »

DE SALOMÉ SAQUÉ
ÉDITIONS PAYOT, 2024

Un parti d'extrême droite est aux portes du pouvoir.

Même s'il peut s'avérer ardu de convaincre les électeurs du R.N. des grands dangers de l'éventuelle accession de ce parti aux responsabilités, tous les outils de communication et les argumentaires sont les bienvenus.

Dans ce court essai, Salomé Saqué ne se contente pas de dénoncer la banalisation de leurs idées radicales au sein de notre société.

L'autrice soutient son argumentaire par des faits historiques et des documents indiscutables.

Pour elle, il est encore temps de gagner la bataille des idées et d'inverser cette tendance à condition de comprendre les rouages de cette progression et de réagir rapidement.



« POLITISER LA HAINE »

DE SAMUEL BOURON

ÉDITIONS LA DISPUTE, 2025

L'audience du rassemblement national ne saurait s'expliquer sans regarder avec attention les stratégies mises à l'œuvre pour faire passer pour acceptable une idéologie raciste fondée sur l'essentialisation et le rejet d'un « autre » différent de « moi ».

Samuel Bouron s'est immergé dans la nébuleuse identitaire pour en comprendre les ressorts théoriques, sociaux et politiques.

En jouant la carte du conformisme et de la normalisation, les milieux identitaires cherchent désormais l'acceptation sociale plutôt que la provocation ou « l'agit-prop ».

Cet essai est éclairant pour appréhender cette évolution et structurant pour en combattre les idées nauséabondes.



« LA HAINE DES FONCTIONNAIRES »

DE JULIE GERVAIS, CLAIRE LE-MERCIER ET WILLY PELLETIER
ÉDITIONS AMSTERDAM, 2024

Après le succès de « La valeur du service public » (La Découverte, 2021), la politiste, l'historienne et le sociologue poursuivent l'analyse des idées reçues sur les fonctionnaires. Souvent dépréciatifs, ces a priori sont quasiment toujours erronés. En recontextualisant avec rigueur de nombreux exemples proches de notre quotidien, cet essai nous montre les ressorts politiques et idéologiques poursuivis par le dénigrement constant de celles et ceux qui travaillent chaque jour au service de l'intérêt général.

Protéger notre bien commun, défendre le service public, ce livre appelle à prendre position et réagir.



« LA PLUS PRÉCIEUSE DES MARCHANDISES »

DE MICHEL HAZANAVICIUS

Dans ce film d'animation, le réalisateur adapte un conte de Jean-Claude Grumberg.

L'histoire se déroule en Pologne pendant la seconde guerre mondiale. Une « pauvre » bûcheronne et un « pauvre » bûcheron recueillent un bébé jeté d'un des trains qui traverse régulièrement leur bois.

Protégée quoi qu'il en coûte, cette « petite marchandise » va bouleverser la vie de ce couple et de tous ceux qui vont croiser son chemin, jusqu'à l'homme qui l'a jetée du train.

Filmée d'une manière subtile, sans bavardages inutile cette œuvre est un formidable hommage rendu aux Justes.

Malgré des scènes difficiles qui n'occultent rien de l'horreur de la guerre, ce film est porteur d'espoir sur la capacité de résistance et d'humanité face à l'indécible.

À noter que le livre de Jean-Claude Grumberg a été réédité en novembre 2024 et comporte des dessins originaux de Michel Hazanavicius.

MAIF 200, avenue Salvador Allende - CS 90000 - 79038 Niort cedex 9. * Enquête en ligne YouGov France réalisée en février 2023 auprès de 500 professeurs, instituteurs ou enseignants en activité âgés de 18 ans et +

Enseigner aujourd'hui demande du courage. **Et de l'assurance.**

MAIF, assureur N°1 des enseignants*

Transmettre un savoir est une mission immense, encore plus dans une époque en crise. En tant qu'assureur historique des enseignants, nous vous accompagnons dans votre engagement en mettant à votre service des aides professionnelles, des outils pour la classe et bien sûr, des assurances dédiées.

